Nouvelle programmation pluriannuelle de l’énergie, les sénateurs des Deux-Sèvres inquiets pour l’agriculture

lundi 18 février 2019, par lpe

Jean-Marie MORISSET et Philippe MOUILLER, sénateurs des Deux-Sèvres, sont intervenus auprès de Monsieur le Premier ministre afin de d’exprimer leur étonnement et leur désaccord quant à la nouvelle programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028.

Plusieurs objectifs semblent poser difficulté alors qu’ils pourraient être des leviers de croissance pour notre pays d’une façon générale et pour notre agriculture en particulier.

En effet, le biogaz ne représenterait que 7% de la consommation totale de gaz français en 2030. Un objectif en baisse par rapport aux recommandations de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 qui fixait 10 % de biogaz injecté pour 2030 et bien loin des propositions ambitieuses de la Commission Nationale du Débat Public de 30 %. Cette mesure s’accompagnerait d’une forte baisse des coûts d’objectifs (-25 à -30% d’ici 2030), baisse incompatible avec les coûts de revient.

Ce qui devait être une perspective complémentaire pour le milieu agricole et qui par ailleurs était en train de s’organiser pour tenir les objectifs initiaux est un mauvais signal pour les exploitants qui investissent et les collectivités qui auraient pu lancer des programmes d’investissement de réseaux adaptés.

Cette filière courte et locale est également mise à mal par un autre objectif de développement des fermes photovoltaïques. Il s’agirait de multiplier par 5 cette source d’énergie par des équipements au sol. La conséquence immédiate sera une artificialisation des sols agricoles et naturels, contrairement à toutes les politiques d’urbanisme et foncières menées depuis des dizaines d’années et visant à protéger ces sols… cette mesure incompréhensible si ce n’est pour favoriser de « l’énergie business » ne favorisera pas non plus des productions plus localisées aux meilleures redistributions pour tous, collectivités, entreprises, exploitations agricoles notamment. En effet, à l’exception de terrains non affectés (anciennement pollués, dénués d’intérêt, etc.), la production en couverture de toitures, est une voie qu’il aurait fallu continuer de privilégier pour un cycle vertueux favorisant l’économie locale et faisant de tous, des acteurs de ce changement.

Jean-Marie MORISSET & Philippe MOUILLER
Sénateurs des Deux-Sèvres